

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-242

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service études, animation territoriale, marketing	<i>N° 2022-242</i>

Etudes de corridors de cars express entre Bordeaux Métropole et 5 territoires girondins - convention de financement - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte

Le projet de RER métropolitain, adopté par la Métropole en 2018, vise à réduire les inégalités vis-à-vis de l'offre de transports des habitants des zones péri-urbaines en offrant des solutions de transport en commun efficaces, lutter contre la congestion routière de la Métropole et diminuer les émissions de gaz à effet de serre et polluants. Il comporte, outre un volet ferroviaire, un volet routier visant le déploiement d'un réseau de cars express à l'échelle girondine.

Une première ligne a été mise en service entre Bordeaux et Créon depuis 2019, qui a rencontré le succès (fréquentation de 750 voyageurs/jour en septembre 2020, supérieure aux estimations initiales de 530 voyageurs/jour, et +52% de fréquentation sur 2020-2021 par rapport à 2019-2020). Son déficit d'exploitation de 1,5M€/an est financé à 50/50 par la Métropole et la Région, dans l'attente d'un cofinancement du Syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) via le Versement mobilité additionnel (VMA).

En 2020, l'étude multimodale pilotée par le Syndicat NAM a défini les corridors à fort potentiel d'accès à la métropole et a permis d'appréhender le type de solutions et de modes pour répondre aux besoins : ferroviaire, cars express, covoiturage. Elle montre que les corridors de cars express ayant le meilleur potentiel sont :

- Bordeaux-Blaye ;
- Ceinture Ouest, reliant les zones résidentielles du secteur sud-est de l'agglomération aux zones d'emplois du secteur de Cestas et de la métropole (OIM...) ;
- Bordeaux-Médoc ;
- Bordeaux-Bassin Nord ;
- Bordeaux- Val de Leyre.

2. Etudes de corridors et financement

A la suite de l'étude multimodale, afin de définir précisément les modalités de mise en œuvre des lignes (offre, itinéraire), le chiffrage des investissements nécessaires et les coûts d'exploitation, la Métropole, la Région et le Syndicat ont décidé de lancer des études opérationnelles par corridor, auxquelles sont associés les territoires ainsi que le

Département, au titre de sa compétence « voirie ».

Ces études, sous maîtrise d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, comprennent, pour chaque corridor, un diagnostic territorial, mettant en lumière l'offre et des pratiques de mobilité, permettant de proposer les itinéraires et l'offre de service les plus pertinents pour répondre aux besoins de déplacements. Il est notamment prévu de réaliser une estimation du potentiel de voyageurs. Pour l'itinéraire qui apparaîtra le plus pertinent, un programme d'aménagements à réaliser (arrêt et services associés, parkings de rabattement, aménagements de voirie...), sera défini, assorti d'un coût et d'un calendrier prévisionnels.

Le coût d'une étude de corridor de cars express est estimé à 58 840€ TTC, soit 294 200€ TTC pour les 5 corridors girondins. Il est proposé que Bordeaux Métropole cofinance ces études à hauteur de 123 564€ TTC, soit 42% du total, selon la répartition suivante :

Corridor	Coût total prévisionnel	Taux et montant de cofinancement de la Métropole
Bordeaux-Blaye	58 840 €	50% soit 29 420 €
Ceinture Ouest Bordeaux Métropole	58 840 €	30% soit 17 652 €
Bordeaux- Médoc	58 840 €	50 % soit 29 420 €
Bordeaux-Val de l'Eyre	58 840 €	50% soit 29 420 €
Bordeaux-Bassin d'Arcachon Nord	58 840 €	30% soit 17 652 €
Total	294 200 €	123 564 € soit 42%

Les financements complémentaires sont apportés par :

- la Région, qui apporte 50% du coût de chaque étude de corridor, via une convention spécifique avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités portant sur l'ensemble des études de cars express du territoire régional,
- le cas échéant, les collectivités Autorités Organisatrices des Mobilités (AOM) de chaque corridor (20%) : seuls les corridors Ceinture Ouest et Bordeaux-Bassin d'Arcachon Nord desservent des territoires AOM, respectivement les Communautés de communes de Jalle Eau Bourde et de Montesquieu pour la Ceinture Ouest et la COBAN et Jalle Eau Bourde pour le Bassin d'Arcachon (Nord).

3. Calendrier des études et étapes suivantes

Au vu des potentiels et des enjeux des territoires, Nouvelle-Aquitaine Mobilités, la Métropole et la Région ont décidé de mener l'étude des corridors Bordeaux-Blaye, Ceinture Ouest et Bordeaux-Médoc en 2022, puis Bordeaux-Bassin Nord et Bordeaux-Val de Leyre en 2023.

L'objectif est de mettre en œuvre les lignes de cars express au plus tôt, à la suite de la réalisation des études de corridors.

En termes de coûts d'exploitation, la feuille de route du RER métropolitain, actualisée en mars 2022, prévoit le principe de répartition suivant pour financer le déficit d'exploitation des lignes de cars express : 25% Région, 25% Bordeaux Métropole, et 50% Nouvelle-Aquitaine Mobilités, le Syndicat recherchant son financement via le versement mobilité additionnel (dont la levée est prévue en 2023) et les subventions d'autres Autorités Organisatrices des Mobilités et des territoires concernés par ces lignes.

Par ailleurs, la feuille de route du RER prévoit que le Département assurera la mise en

œuvre des aménagements nécessaires à la circulation des cars express sur voiries départementales (aires de rabattement, arrêts, aménagements pour les transports collectifs...), et que la Métropole financera les investissements nécessaires sur les voiries relevant de sa compétence. Des financements complémentaires pourront être recherchés pour la réalisation des aménagements, en particulier auprès des territoires ou de l'Europe.

En outre, le partenariat avec l'Etat sera indispensable pour aboutir à l'aménagement de voies réservées aux transports en commun sur voiries nationales et autoroutes, permettant d'assurer la qualité du service express projeté.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional (RER) métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du RER métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de déployer un réseau de cars express reliant efficacement la Métropole et les territoires girondins afin de favoriser le report modal de la voiture vers les transports en commun, et de mener pour ce faire des études sur les corridors ayant le meilleur potentiel,

DECIDE

Article 1 : de cofinancer les études de cars express entre Bordeaux Métropole et 5 territoires girondins, sous maîtrise d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à hauteur de 123 564€ TTC (soit 42%).

Article 2 : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal, au chapitre 204 article 2324 fonction 821 de l'exercice 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	le Vice-président,
	Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH